



Cahiers illustrés

BÂTIMENTS AGRICOLES

SEPT 2023

1 Général

Le territoire de la CCPEVA se caractérise par une importante activité agricole en témoigne le patrimoine bâti des fermes en rives de lac, sur le plateau de Gavot et en vallée d'Abondance. Le corps de ferme comprend alors, dans le même volume, une partie habitation et une partie liée directement à l'usage agricole. Ces architectures se distinguent dans le paysage par leur volumétrie souvent très importante, mais s'intègrent particulièrement bien à leur environnement. Ces édifices présentent une importante valeur patrimoniale et une architecture de qualité. Ils ont façonné le territoire au fil du temps et font partie de son paysage et de son identité. Ils sont mis en oeuvre avec des matériaux locaux (pierre, bois, enduits) et possèdent parfois des éléments de menuiserie ouvragés.

Aujourd'hui, l'activité agricole a évolué avec le recours à de plus gros engins nécessitant de plus grandes surfaces au sol pour les bâtiments agricoles. Les volumes bâtis se voient alors transformés, et l'architecture appauvrie par l'emploi de matériaux industriels inadaptés au territoire. Le rapport à la pente est souvent oublié au profit de plateformes générées par d'importants déblais/remblais. Il convient de préserver l'intégration des bâtiments agricoles dans le paysage et de revaloriser leur architecture.

2 Recommandations

Général

- Préserver le potentiel agricole du territoire de la CCPEVA en luttant contre le mitage tout en maintenant la capacité des exploitations agricoles à réaliser les aménagements nécessaires à leur installation ou leur développement
- Privilégier le réemploi de bâtiment existant avant d'envisager la construction de nouveaux bâtiments

Rapport au paysage

- Observer l'environnement proche et lointain avant d'envisager la construction d'un édifice
- Implanter la construction en fonction de la topographie
- Adapter l'échelle et les proportions de l'édifice à celles des constructions environnantes
- Pour les projets de grandes tailles : éviter les implantations dans un espace très visible dans le paysage (ligne de crête, proximité immédiate d'un hameau historique, ...)
- Adapter la forme du bâtiment à la pente : niveau semi-enterré ou soubassement permettant de limiter les mouvements de terre
- Intégrer les aires de stockage et de manoeuvre à la composition globale (exemple : aire de retournement rectangulaire entre les bâtiments ou bordé d'arbres formant une cour)

Volumétrie

- Privilégier les volumes simples
- Pour les longs bâtiments, envisager leur fractionnement en plusieurs volumes simples afin de réduire l'effet de masse

Toitures

- Penser que les toitures peuvent être extrêmement perceptibles en vision lointaine
- Préférer une toiture à deux pans pour les grands bâtiments et les cassures de pans de toiture pour les bâtiments les plus larges
- Veiller à ordonnancer les ouvertures sur les toits qui sont très visibles



Limiter les déblais remblais et profiter de la topographie naturelle pour intégrer le bâtiment dans son paysage
Illustration : CAUE 15

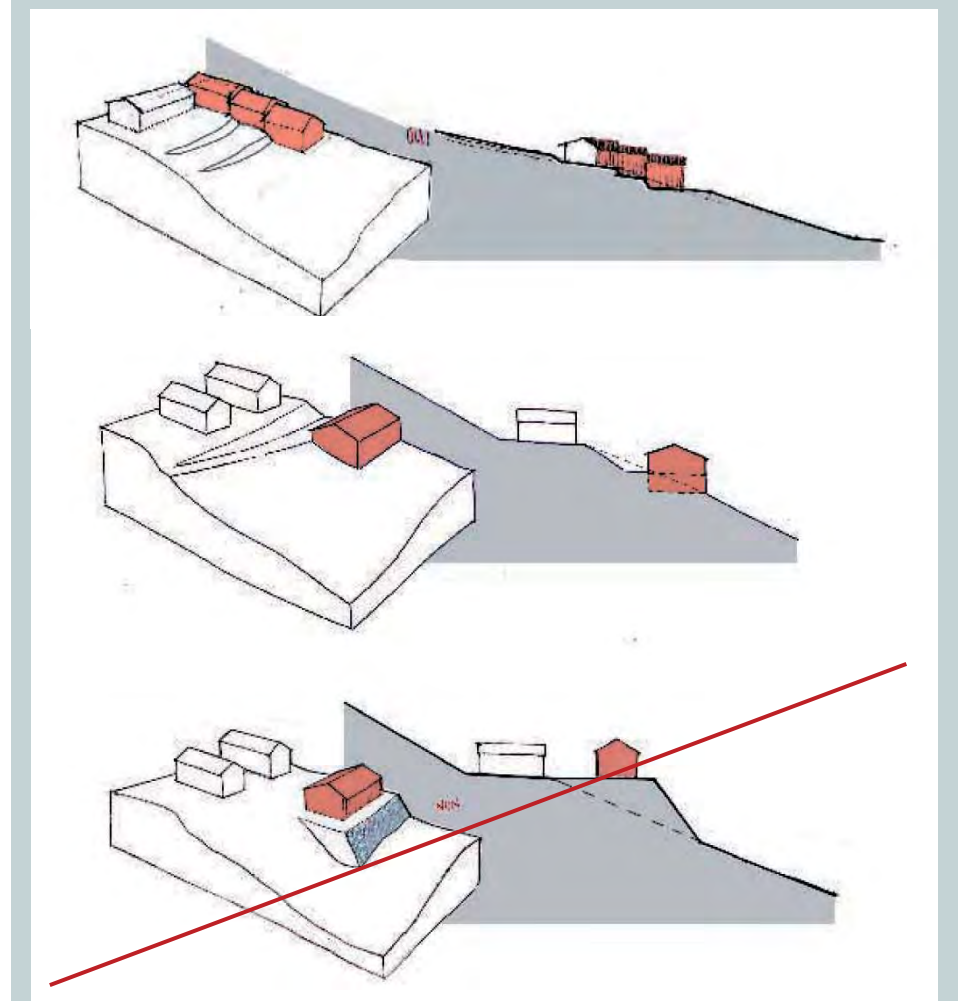
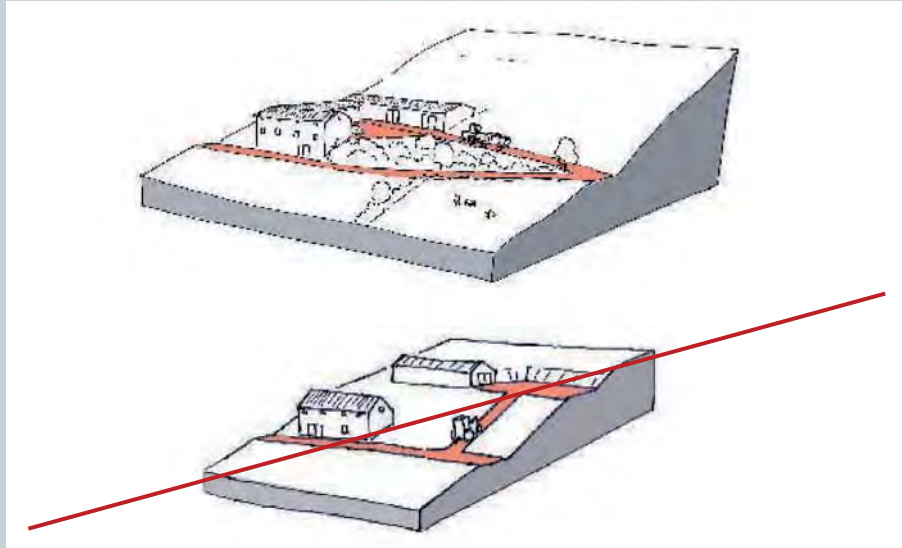


Illustration : CAUE 69

BÂTIMENTS AGRICOLES

3 Références extérieures



Privilégier la création d'un bâtiment au contact d'un chemin existant, quand cela n'est pas possible le chemin doit s'implanter en suivant le terrain et les courbes de niveaux
Illustration : CAUE 69



Accompagner les projets construits par des projets paysagers, avec de la végétation locale, pour intégrer le projet à son environnement
Illustration : CAUE 15



Fractionner le bâtiment en plusieurs volumes simples s'il est très large
Ordonner les menuiseries et percements
Illustration : CAUE 15



Exploitation maraîchère, Neulise (42) - Fabriques AP



Coopérative laitière « Vercors lait » à Villard-de-Lans (38), prix national construction bois



Centre équestre de Val Joly (59)



Dispositif expérimental ovins et bovins, Laqueuille (63)



9 bâtiments d'élevage pour une chèvrerie à Bonneval-sur-Arc (73)